

Arrêté du 10 février 2017 portant agrément et renouvellement d'agrément national des associations et unions d'associations représentant les usagers dans les instances hospitalières ou de santé publique

10/02/2017

Cet arrêté précise qu'est délivré pour cinq ans un agrément au niveau national des associations suivantes :

- Association de porteurs de défibrillateurs cardiaque ;
- Association pemphigus pemphigoïde France ;
- Collectif [im] Patients, chroniques & associés.

Par ailleurs, est renouvelé pour cinq ans à compter du 6 mars 2017 l'agrément au niveau national de l'Association d'entraide aux malades de myofasciite à macrophages.

Enfin, est renouvelé pour cinq ans à compter du 25 mai 2017 l'agrément au niveau national de l'Association Wegener infos et autres vascularités.